

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Office AI du canton de Neuchâtel : les mesures de réadaptation portent leurs fruits

La Chaux-de-Fonds, 21 mai 2021. Comme il ressort du rapport d'activités 2020 de l'Office AI du canton de Neuchâtel publié aujourd'hui, le nombre de nouvelles demandes AI (4293) a diminué en 2020 pour retrouver un niveau comparable à 2018. Le nombre d'octrois de rente (625) a également reculé par rapport à 2019 (-146) mais reste toutefois élevé par rapport à la moyenne nationale. Au 31.12.2020, l'Office AI du canton de Neuchâtel (OAINÉ) comptait 5862 bénéficiaires de rentes, pour une population active de 109 000 personnes (5,4 %). L'OAINÉ se distingue, en référence à la moyenne suisse, par un soutien actif et important en matière de réadaptation : en 2020, le montant total des investissements dans le canton de Neuchâtel via les mesures de réadaptation s'est chiffré à 58,3 millions de francs, en légère hausse par rapport à l'année précédente. Viennent s'y ajouter 23,2 millions d'indemnités journalières versées par l'AI. 571 personnes atteintes dans leur santé ont par ailleurs repris un emploi avec l'aide de l'OAINÉ (+ 22%).

Une année placée sous le sceau de la créativité, de la flexibilité et de la solidarité

L'année 2020 a été inévitablement marquée par la pandémie du Covid-19, qui n'a pas manqué d'impacter l'Office AI NE. Grâce à la capacité d'adaptation exemplaire témoignée par l'ensemble des collaborateurs et collaboratrices, il a pu poursuivre ses activités, avec le même degré de résultat et de qualité, même s'il a fallu adapter les méthodes de travail, le télétravail s'imposant comme la norme.

Progression constante du nombre d'allocations pour impotents

La forte augmentation du nombre d'allocations pour impotents octroyées ou refusées à des personnes en âge AVS s'explique principalement par la collaboration active de l'Office AI NE avec le Département de l'économie et de l'action sociale (DEAS) pour faire connaître aux pensionnaires résidant en home la prestation d'allocation pour impotent. De fait, par le passé, bon nombre d'entre eux tendaient à recourir aux prestations complémentaires cantonales alors que, dans certains cas, ils auraient pu bénéficier des prestations de l'AI fédérale.

Préparation en vue de l'entrée en vigueur du Développement continu de l'AI le 1^{er} janvier 2022

L'année en cours est placée sous le signe des préparatifs à l'introduction du « Développement continu de l'AI » le 1^{er} janvier 2022. Cette 7^e révision de la loi sur l'assurance-invalidité (LAI) vise à renforcer la réadaptation et à prévenir l'invalidité. Il s'agira d'intensifier le suivi et le pilotage en matière d'infirmités congénitales, d'aider de manière ciblée les jeunes dès l'âge de 13 ans afin de les soutenir pour leur entrée dans la vie active et d'étendre les offres de conseil et de suivi en faveur des personnes atteintes dans leur santé psychique. Au niveau cantonal, l'Office AI NE se prépare très activement à ces changements, en étroite collaboration avec toutes les parties prenantes concernées, dont les Guichets sociaux régionaux, les écoles et les partenaires pour les mesures de réadaptation.

OAINÉ : une triple action

L'OAINÉ est une institution autonome de droit public financée par des fonds fédéraux dont la mission première est de favoriser l'autonomie, au sens large, des personnes assurées. Pour y parvenir, l'OAINÉ œuvre sur trois plans : le maintien en emploi de la personne malade ou accidentée, la réinsertion professionnelle à travers des mesures de réadaptation spécifiques ou, en dernier recours, le versement d'une rente d'invalidité en cas d'impossibilité de reprendre le travail. L'année 2020 a marqué les 25 ans d'existence de l'OAINÉ au service des personnes fragilisées dans leur santé du canton de Neuchâtel.

Contact médias :

Gregory JEANNET, directeur

gregory.jeannet@ne.oai.ch

Tél. : 032 910 71 21

Lien vers le rapport d'activités 2020 : www.ai-ne.ch/rapport-activites-2020/